Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 038-213804362-20260701-2026_47-DE

Délibération n°47/20260701

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varces, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à dix-neuf heures, sous la présidence de Madame Cécile CURTET, Maire.

PRESENTS : D. BONZY, J. BRAISAZ, V. CAZAUX, C. CURTET, E. CONDAMINE, E. DAVID-CAVAZ, D. FLEURY, M. FOUILLÉ, H. GRINDLER, G. LAYDEVANT, M. SIBILLE, J. SICARD, R. TARTREAU, J. THORAX, V. UVIETTA, S. VALLON, G-C. VISCI,

EXCUSES : L. GAUDE (Pouvoir à S. VALLON), A. TOSTI (Pouvoir à R. TARTREAU)

ABSENTS :

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19
Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT : Sylvain VALLON
Convocation du 25 juin 2026

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE
RÈGLEMENT INTÉRIEUR – PRÊT DE MATÉRIEL AUX PARTICULIERS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Madame le Maire indique que la commune de Saint-Paul de Varces a la possibilité de prêter du matériel municipal aux particuliers, à l'occasion de fêtes familiales.

Madame le Maire propose un règlement intérieur et une fiche de demande de réservation afin de définir les modalités précises de réservation et d'enlèvement du matériel mis gratuitement et ponctuellement à disposition des habitants de la commune.

Sur le rapport de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le règlement intérieur de prêt de matériel aux particuliers.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et signé par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rendu exécutoire.

Le Maire,

Cécile CURTET

Le Secrétaire,

Sylvain VALLON

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 038-213804362-20260701-2026_47-DE

DETAIL DES VOTES :

- POUR : D. BONZY, J. BRAISAZ, V. CAZAUX, C. CURTET, E. CONDAMINE, E. DAVID-CAVAZ, D. FLEURY, M. FOUILLÉ, L.GAUDE, H. GRINDLER, G. LAYDEVANT, M. SIBILLE, J. SICARD, R. TARTREAU, J. THORAX, A. TOSTI, V. UVIETTA, S. VALLON, G-C. VISCI,
- CONTRE :
- ABSTENTION :
-